Municipalité de Scott

Toujours en mouvement **depuis 1895!**

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement no 474-2023 relatif aux usages conditionnels

Lors d'une séance tenue le 14 août 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement no 474-2023 relatif aux usages conditionnels.

Le projet de règlement no 474-2023 a pour objet soit d'habiliter le conseil de la Municipalité à permettre à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage.

Donné à Scott, ce 16 août 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 août 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier